

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.861.002.1 DU 2 DECEMBRE 1991

**Sonomètre BRUEL et KJAER
modèle 2230**

(CLASSE I)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 27 OCTOBRE 1989 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET AU CONTROLE DES SONOMETRES.

FABRICANT

BRUEL et KJAER, 2850 Naerum, Danemark.

DEMANDEUR

BRUEL et KJAER France, 46, rue du Champoreux, BP 33, 91541 Mennecy Cedex.

OBJET

La présente décision renouvelle l'approbation de modèle prononcée par décision n° 89.2.01.931.1.1 du 26 janvier 1989 (1).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du numéro d'approbation de modèle

qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, février 1989, page 223.